

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 mars 2013

SÉCURISATION DE L'EMPLOI - (N° 847)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENTN^{os} 2521 à 2530

présenté par
Mme Fraysse

ARTICLE 15

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article substitue des critères professionnels aux critères sociaux dans le cadre du reclassement des salariés. Il s'agit d'une des plus graves atteintes aux droits des salariés de ce projet de loi. C'est la raison pour laquelle les auteurs demandent la suppression de cet article.

Ces amendements identiques ont été déposés par 10 députés :

Adt n°	2521	de	Mme	Jacqueline FRAYSSE
Adt n°	2522	de	M.	Marc DOLEZ
Adt n°	2523	de	M.	François ASENSI
Adt n°	2524	de	M.	Alain BOCQUET
Adt n°	2525	de	Mme	Marie-George BUFFET
Adt n°	2526	de	M.	Jean-Jacques CANDELIER
Adt n°	2527	de	M.	Patrice CARVALHO
Adt n°	2528	de	M.	Gaby CHARROUX
Adt n°	2529	de	M.	Nicolas SANSU
Adt n°	2530	de	M.	André CHASSAIGNE